

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF A LA CONSOLIDATION DES INITIATIVES D'AMPLEUR EN SOCIOSPORT

Agence nationale du Sport

04/09/2024



 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) RELATIF A LA CONSOLIDATION DES INITIATIVES D'AMPLEUR EN SOCIOSPORT

Contexte

Le socio-sport rencontre un écho favorable auprès des pouvoirs publics de plus en plus soucieux d'activer les fonctions sociales et éducatives du sport. Ce discours trouve actuellement un nouveau souffle à la faveur des priorités ministérielles ([Grenelle de l'Emploi et des métiers du Sport, réception d'éducateurs et de clubs engagés dans l'insertion professionnelle par le sport](#)) et des travaux engagés par les Ministères concernés, notamment le MSJOP.

[La feuille de route interministérielle du développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport](#) signée en novembre 2022 constitue à cet égard un cadre global de mise en débat des éléments structurant le champ sociosportif. Les récents dispositifs annoncés pour consolider l'action vers les publics fragilisés qui sont ceux du champ sociosportif, en particulier le lancement de la communauté « [Les Clubs Sportifs Engagés](#) » et [l'annonce de la création de 1000 emplois sociosportifs associée à l'objectif d'atteindre 100 000 bénéficiaires d'actions d'insertion par le sport](#), s'inscrivent dans la dynamique de **l'Alliance pour l'inclusion par le sport** lancée le 8 avril 2024.

La sensibilisation et l'information des acteurs sociosportifs, le soutien pour renforcer leur capacité à porter les priorités des politiques publiques du sport à des fins d'inclusion sociale des populations qui en sont les plus éloignées sont des enjeux de premier plan. Outiller les acteurs engagés dans le sociosport constitue un objectif transversal à atteindre.

Objectif et enjeux spécifiques

Il s'agit de soutenir les activités d'essaimage, de changement d'échelle ou de transformation organisationnelle et de mesure d'impact, notamment :

- Les projets innovants existants des associations
- Les projets d'évaluation de l'impact sur l'évolution de l'association, du territoire ou des bénéficiaires
- Les outils, ressources, espaces de rencontres, de lieux ressources favorisant les dynamiques territoriales et partenariales

Structures éligibles

Cet AMI propose de soutenir les associations ayant mené des initiatives d'ampleur nationale et/ou régionale en sociosport.

Financement et modalités

Les projets retenus bénéficieront d'un financement qui devra porter sur l'un des axes suivants :

- Axe 1 – Activités d'évaluation

- Axe 2 – Activités d’essaimage, de diffusion ou de coopération

Les structures éligibles sont invitées à se positionner sur un axe unique.

Le seuil minimum de subvention est fixé à 25k€ et le seuil maximum à 100k€, sans que la subvention ne puisse excéder 80% du total du coût du projet.

Priorités et critères d’appréciation

Axe 1 – Activités d’évaluation

Cet axe s’attachera à soutenir les projets visant à :

1. Développer et structurer une activité d’évaluation continue et structurante des actions menées, notamment :
 - a. En mettant en place une ingénierie interne plaçant l’évaluation continue au service de l’ajustement des actions socio-sportives en cours ou à venir
 - b. En développant des compétences internes par le recrutement et/ou la formation permettant de mettre en œuvre une activité d’évaluation continue
2. Produire et partager de la connaissance sur les effets des actions socio-sportives, notamment :
 - a. En partenariat avec les acteurs compétents
 - b. Par l’organisation d’évènements de concertation et/ou de formation portant sur l’évaluation des actions socio-sportives
 - c. Par la création de supports de publication récurrents consacrés au socio-sport propre à diffuser les expérimentations, les résultats d’évaluation, les synthèses de rapports récents
 - d. En concevant et diffusant des contenus de formation en matière d’évaluation des actions socio-sportives

Seront appréciés en priorité :

- Les projets privilégiant des méthodes d’intervention précises et s’inscrivant sur le long terme
- Les projets ciblant notamment les domaines thématiques suivants : lutte contre le décrochage scolaire, insertion sociale et professionnelle, formation, lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Axe 2 – Activités d’essaimage, de diffusion ou de coopération

Cet axe s’attachera à soutenir les projets visant à :

1. Diffuser et valoriser les productions et outils en sociosport, notamment en
 - a. Créant des supports de présentation et de publication récurrent sur le sociosport
 - b. Mettant en place des temps dédiés de partage, d’échanges, de formation ou de réflexion thématique
2. Renforcer les dynamiques partenariales et les coopérations, notamment en mettant en place des temps d’échanges autour de communautés de pratiques

Seront appréciés en priorité :

- Les projets axés sur une ouverture au mouvement sportif
- Les projets d’innovation sociale, en réponse à des besoins non couverts (focus territoires ZRR, QPV / ou publics : femmes seules, PSH, demandeurs d’asile, etc...?)

Pièces justificatives

- CERFA de demande de subvention ([formulaire 12156*06 disponible en téléchargement](#))
- Note d’opportunité de positionnement sur l’une des thématiques de l’AMI (2 pages maximum)
- Statuts de l’organisation porteuse ;
- Bilan financier année n-1 de l’organisation porteuse ;
- Budget année n de l’organisation porteuse ;
- Compte de résultat n-1 de votre organisation ;
- Budget du projet ;
- Un relevé d’identité bancaire au nom de l’association ;
- Le rapport d’activité de l’année n-1 du porteur de projet ;

Modalités de candidature :

Le dossier complet est à transmettre par mail à l’adresse : agence-inno@agencedusport.fr avant le 30/09/2024 minuit, délai de rigueur. Tout dossier transmis incomplet ou hors délai ne sera pas recevable.

Calendrier indicatif

04/09/2024 : Lancement de l’AMI

30/09/2024 : Date limite de transmission des dossiers de candidatures

Du 01 au 15/10/2024 : Analyse des candidatures et organisation de la commission nationale d’attribution

Avant le 31/10/2024 : Notifications aux lauréats, signatures des conventions et mises en paiement

Personne à contacter :

Gaëlle PINÇON - 01.53.82.74.32 - agence-inno@agencedusport.fr